



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 30 NOV. 2022

ID : 062-216203497-20221124-2022030D-DE



n° 2022 030

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 Novembre 2022 - n° 5

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 24 Novembre 2022 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr LIAGRE Jean-Paul, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr GUISSSE Roger à Mr BILLET Guy, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda et Mme DRAB Sabine

Absents : Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme VERPRAET Séverine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Objet : vente foncière

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Exprimés : 16
Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme WAREMBOURG propriétaire du 57 rue des déportés a fait part de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle AB0132 appartenant à la commune, située au bout de sa parcelle.

La superficie souhaitée est approximativement de 90 m² et la dite parcelle AB0132 classée en zone N au PLU communal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette éventuelle vente à Mme WAREMBOURG et d'en fixer les conditions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil Municipal DECIDE :

- D'accepter la vente d'une partie de cette parcelle AB0132
- De fixer à 5€/m² le tarif de vente
- De laisser à la charge de l'acquéreur les frais de bornage et de notaire.
- D'autoriser Mr le Maire à effectuer l'ensemble des démarches pour mener à bien cette vente foncière.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Gérard OGIEZ